

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 40

Artikel: Les roues et les ailes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207144>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vétique. Mais nous ne voulons pas refaire l'histoire de ce grand patriote; elle est trop connue. Ce qui l'est moins, c'est sa vie privée. Voici une lettre de lui, extraite des Archives cantonales, où se montre le simple citoyen, dans sa maison de Romainmôtier.

« Citoyens municipaux,

» La loi vous ayant confié la police de sûreté de la ville de Romainmôtier, je m'adresse à vous pour faire cesser un abus qui porte atteinte à cette sûreté.

» Les jeunes garçons ont pris l'habitude de se rassembler devant ma maison et ses dépendances pour y jouer aux quilles, aux palets et autres jeux. On ne peut en sortir ni les passants suivre leur chemin sans courir les risques d'être plus ou moins grièvement blessé. Il y a déjà eu plusieurs accidents de cette nature; hier, entre autres, ma grosse servante en traversant la rue a reçu un premier coup de pierre qui lui a entamé la jambe, et un second qui lui a fait une contusion qui la fait beaucoup souffrir et ne lui permet pas de faire usage de sa main. Je vous dénonce ce fait et vous invite, non à le punir, mais à le prévenir pour la suite, en interdisant d'une manière efficace le choix des rues et grands chemins pour les ébats de la jeunesse.

» Je suis persuadé que vous aurez égard à mes représentations et que vous voudrez bien remédier incessamment à cet abus, sans que je sois obligé de recourir aux autorités supérieures.

» J'ai l'honneur d'être, citoyens municipaux, votre très affectueux concitoyen.

» Maurice Glayre.

» Romainmôtier, le 29 mars 1813. »

Ceci, Maurice Glayre l'écrivait à 70 ans. L'âge ne l'avait pas aigri contre la jeunesse. Peut-on dénoncer avec plus de mansuétude qu'il le fait l'accident survenu à sa domestique? Il n'entend pas que les joueurs de quilles et de palets soient privés de leurs divertissements, pourvu que le public n'en souffre pas et que sa « grosse servante » ne risque plus de se voir rompre bras et jambes. Si cette dernière vivait encore, elle dirait sans doute que Maurice Glayre était aussi bon maître que bon patriote.

Les roues et les ailes.

Tissot, le célèbre médecin de Lausanne, écrivait à la fin du XVIII^{me} siècle :

« Plusieurs ordres de gens qui se servaient eux-mêmes il y a trente ans se font servir aujourd'hui; ceux qui allaient à pied vont à cheval, ceux qui allaient à cheval vont en voiture; ils trouvent même le cabotement des voitures publiques trop rude, et les derniers artisans ne voyageront bientôt plus que dans des carrosses à ressorts bien liants. »

On peut s'imaginer ce que dirait Tissot s'il nous voyait rouler en chemin de fer, en tramway électrique, en automobile, et voler en dirigeable ou en aéroplane par dessus les lacs, les mers et les montagnes.

Que nous sommes loin du temps où le comble du luxe consistait à voyager dans des carrosses « à ressorts bien liants ! »

CHAGRIN — BON CŒUR — PATIENCE

DANS les communes de la campagne vaudoise, il est d'usage de faire la grande lessive en automne, lorsque les grands travaux sont finis et que le temps permet de ranger le linge après la mise en état.

M^{me} la Syndique, ayant fixé le grand jour, se rendit comme d'habitude chez la Fanny, la Greffière, et chez la Zabeau, la femme de l'huissier, requérir leurs services.

Le jour arrivé, le soleil était radieux, les vi-

sages de nos trois commères exprimaient la plus parfaite bonne humeur, les maris étaient à l'ouvrage, les chats respiraient à l'aise, et autour du bassin de la fontaine les langues allaient leur train, surtout après les 10 heures. On prétend même que cela allait si bien qu'une personne appuyée contre le goulot n'entendait pas le bruit de l'eau tombant dans le bassin.

Tout-à-coup, la Syndique s'adressant à la Greffière lui dit :

— Dis-voir, Fanny, quand nos hommes vont à leur tenable de la municipalité, ils ne peuvent pas rentrer directement à la maison sans passer par l'auberge, d'où le garde doit souvent les déloger, ce qui n'a pas trop bonne façon pour des hommes d'autorité et qui, il s'en faudrait peu, voudraient encore aller par le Grand Conseil, tandis que nous, il faut qu'ils soient en ordre quand ils sortent et il faut attendre leur rentrée sans nous accorder aucun plaisir.

— Oh ! bien voilà, dit la Fanny, on a encore les bonnes tasses de café ou de thé qu'on se fait et dont ils ne savent rien.

— Qu'est-ce que c'est que ça ! ne font-ils pas encore de temps en temps un petit extra en sortant de la municipalité ! J'ai réfléchi, il nous faut, les trois, faire aussi un extra. Qu'en dis-tu, Zabeau ?

— Eh bien, oui, il faudra voir, mais ce sera bien difficile.

— Oh ! j'ai pensé à tout, riposte la Syndique, ils vont bientôt faire les mises des bois, ce sera le moment de profiter.

L'affaire admise en principe, la Syndique propose de fournir le jambon, la Greffière apportera le vin et la femme de l'huissier sera chargée du pain. La fête aura lieu dans la chambre de derrière du Syndic ; on ne sera pas dérangé.

En femme pratique, la Syndique, qui pense à tout, même à certaines affaires communales qu'oublie son mari, dit :

— Ce n'est pas tout que ça, il va se passer quelque temps avant les mises, et, comme nous aurons l'occasion d'en parler, que les murs ont des oreilles et que la chose doit rester secrète, il est entendu que nous appellerons le jambon *bon cœur*, le pain sera le *chagrin* et le vin sera *patience*, de sorte que personne n'y comprendra rien, pas même la fine mouche de Mariette qui ne perd pas un mot de ce qui se dit devant elle.

Le jour si impatiemment attendu, les fonctionnaires communaux partent pour les mises ; la journée est belle, la rentrée sera tardive ; les dames, dans la jubilation, sont exactes au rendez-vous.

La Zabeau à l'huissier la première a posé couteau et fourchette. M^{me} la Syndique l'encourage à se servir, à quoi elle répond :

— Je suis tant pleine de *chagrin*, que je ne puis manger de *bon cœur*, il nous faut reprendre *patience*.

X.

Les pieds dans le plat. — Au sortir de la représentation de bienfaisance :

— Mademoiselle, vous avez rendu le rôle de Marguerite divinement bien.

— Flatteur ! vous savez bien que pour le jouer convenablement, il faut être jeune et belle !

— Mais, mademoiselle, vous avez précisément montré le contraire....

LOU PATOIS DAO VESIN

C'EST le rôle du *Conteur* de défendre la cause du patois en général et celle du patois vaudois, en particulier.

Voici, pour varier un peu, deux jolies chansons populaires en patois d'Undervelier (Jura-Bernois). Elles sont extraites du « Dictionnaire historique des paroisses de l'Evêché de Bâle », par M. A. Daucourt.

I ai in aimant.

I

Maman, i ai in aimant
Che piaigin !
Ai me vint revoi bin servant
Ai l'é enne bonne pai derie
Pai devaint,
Voili ses agréments.

II

Ai l'é le nai pointu
Ci bossu,
Lés tchaimbes che tordjus,
Enne goërdge sain pareil
Comme an n'ont djemais vu
Ni cognu,
Fendu djainque és areilles,
Ai peu le pois tonju.

III

Ai vint daint mai mègeon
Ci mignon,
Tchermay totes ses faigons,
Che grandes
D'in demé pie de long.

IV

O ouais ! i ne sais que pensay
De ci bossu,
C'a le bouebe di gros mairtchaid,
Et s'ai vint ai aivoi des afaints
Ai ressemblerait tot pitie en iote père
Dain tos ses agréments.

V

En les ont mairiay
Tos les dous.
Le tiurie en riant de voi veni
Ci bossu
Se présentay ai mairiay
En ont sannay les sieutches
Po le commun ressembray.

Tiaint veux-te te mairiay ?

I

Djeain Nicolas, mon petit fleu, mon aimi,
Tiaint veux-te te mairiay, dis le me, dis ?
Tiaint i serai gros, mai mère, qui vos l'dis
Ce n'a pe mitenaint, qui seus peté, ô dé nani.

II

Djeain Nicolas, mon peté fleu, mon aimi,
Aivo tiu veux-te te mairiay, dis le me, dis ?
Aivo lai fêie di roi, mai mère, qui vos l'dis,
Ce n'a pe lai boirdgriere des tchievres, ô dé nani.

III

Djeain Nicolas, mon peté fleu, mon aimi,
Vou lai veux-te mannay, dis le me, dis ?
Dain in bé tchéti, mai mère, qui vos l'dis, [nani].
Ce n'a pe dain enne lodge de tchairbonnie, ô dé

IV

Djeain Nicolas, mon peté fleu, mon aimi,
Aivo quoi lai veute mannay, dis le me, dis ?
Aivo enne voiture, mai mère, qui l'dis,
Ce n'a pe aivo enne tchairratte, ô dé nani.

V

Djeain Nicolas, mon peté fleu, mon aimi,
Que iy veute bayé ai maindgie, dis le me, dis ?
I iy veux bayé ai maindgie dés bés reutis, mai [mère, qui vos l'dis,
Nian pe des paloures de pomates, ô dé nani.

C'est la faute à Médor. — Une dame à sa jeune amie, mariée depuis peu :

— Tu bats Médor ! Qu'a-t-il donc fait ?

— J'avais apprêté pour le dîner un plat de mon invention : de la queue de bœuf aux radis ; mais mon mari n'a pas voulu y toucher ; je le donne alors à Médor, et ce vilain gourmand s'en éloigne avec une mine de dégoût !

BEAULIEU

BEAULIEU, qui vient de voir l'admirable Exposition suisse d'agriculture, faisait partie d'une vaste propriété comprenant jadis des terres appelées Es Bergières, soit le Grand-Pré, au centre, le Champ des Colisses au-des-